



**AVIS D'AUDITION  
LE MARDI 20 JANVIER 2026 À 19 H 30**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME**

**AVIS** est donné aux personnes intéressées que :

Le conseil municipal se prononcera au cours de sa séance régulière du mardi 20 janvier 2026, à compter de 19 h 30, sur la demande suivante de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme, à savoir :

DEMANDE 2511-DM-527

Immeuble concerné : 1529, rue des Chenaies  
Lot 2 107 722 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne

Zone : R-1 251

Nature de la dérogation : La demande vise à réduire à 4,75 mètres la marge avant secondaire entre le mur latéral du bâtiment principal et l'emprise de rue, représentant une dérogation de 0,25 mètre, soit 5 % inférieure à la marge prescrite à l'article 250 du Règlement RV-1441 sur le zonage pour cette zone.

Effet : Une décision favorable du conseil aurait pour effet d'établir à 4,75 mètres la marge avant secondaire entre le mur latéral du bâtiment principal et l'emprise de rue pour cette propriété.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que l'audition par le conseil municipal de la demande ci-dessus, se tiendra dans la salle du conseil municipal au 940, boulevard de la Grande-Allée, 1<sup>er</sup> étage, Boisbriand, aux date et heure indiquées en titre.

Boisbriand, ce 10 décembre 2025.

La greffière,  
Me ÉDYTH ARIANE LAVOIE, OMA  
2025.79